



Mars 2018

Info riverains

Saint-Étienne Métropole est entrée dans le cercle restreint des 22 Métropoles françaises et se donne l'ambition d'accueillir de grands événements. C'est dans cette logique que notre territoire accueille, mercredi 7 mars 2018, une étape de la course cycliste internationale Paris - Nice. Il s'agit d'un contre-la-montre individuel entre La Fouillouse et Saint-Étienne *via* Saint-Héand.

Date de l'événement :
Mercredi 7 mars 2018

PASSAGE DE LA COURSE À SAINT-HÉAND

RD 102, avenue Louis-Thiollier et RD 11

- Mercredi 7 mars 2018, de 12 h à 17 h 30, la circulation de tous les véhicules sera interdite route départementale RD 102, route de La Fouillouse, avenue Louis Thiollier et RD 11, à l'exclusion des véhicules nécessaires au déroulement de la course cycliste Paris-Nice.
- Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur tous les emplacements situés sur ces routes, y compris sur le parking situé devant Condelouse et le parking face à la micro crèche Attitude où se trouvera le point d'animation.

Poizat, rue du Polysan, allée des Vignasses, rue des Platières, allée des Collines, rue Barthassaume, rue du Clos, rue Apollo, allée de la Prairie, rue des Gentianes, allée de Grangeneuve, chemin de la Boucle, impasse de la Boucle, boulevard du Forez, rue de Condelouse, rue Périchon, impasse des Merles, rue des Cottages, rue de la Galachère, Monichard

- Mercredi 7 mars 2018, de 12 h à 17 h 30, l'accès aux routes de La Fouillouse et à l'avenue Lucien Thiollier sera interdit.

La suite au verso

Saint-Héand



MAIRIE

Rue des Mésanges, route de La Fouillouse, lotissement de Riffoy, rue de la Luge, impasse des Violettes, impasse des Lilas, rue des anciens Combattants, impasse des Pensées, impasse des Bleuets

- Mercredi 7 mars 2018, de 12 h à 17 h 30, la circulation des véhicules sera interdite en direction de la route de La Fouillouse.
- Une déviation sera mise en place en remontant la rue des Anciens-Combattants pour rejoindre la rue du Pavé et la rue de l'Avenir.
- Un arrêté municipal sera pris pour suspendre le sens interdit au niveau de la gendarmerie.

Rue de Montmollot, rue des Genêts, rue des Planchettes, rue des Chasseurs, chemin du Coin, le Sauzet, rue Alphonse-Daudet, rue de la Bornière, rue Ronsard, rue Jacques-Prévert, chemin de la Chaussonnière, rue de la Visitation

- Mercredi 7 mars 2018, de 12 h à 17 h 30, l'accès à l'avenue Lucien Thiollier et à la route départementale RD 11 sera interdit.

Saint-Étienne Métropole et la ville de Saint-Héand vous remercient de votre compréhension et s'excusent pour la gêne occasionnée.

Contact : Saint-Étienne Métropole / 04 77 49 21 49

Saint-Héand



MAIRIE